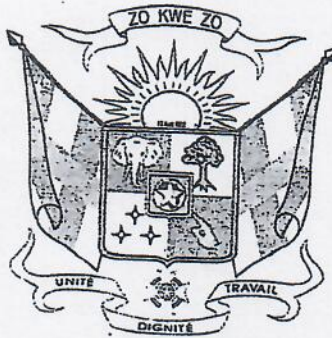




DECRET N° 24.092

**PORTANT MODIFICATION DU DECRET N° 22.316 DU 2 AOUT 2022
PORTANT NOMINATION OU CONFIRMATION DES PERSONNALITES AU
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT

- Vu** la Constitution de la République Centrafricaine du 30 août 2023 ;
- Vu** la Loi n°97.014 du 10 décembre 1997, portant Orientation de l'Education en République Centrafricaine ;
- Vu** la Loi n° 99.016 du 16 juillet 1999, modifiant et complétant certaines dispositions de l'Ordonnance n°93.008 du 14 juin 1993, portant Statut Général de la Fonction Publique Centrafricaine ;
- Vu** le Décret n°23.199 du 30 août 2023, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
- Vu** le Décret n°00.172 du 18 juillet 2000, fixant les Règles d'application de la Loi n° 99.016 du 16 juillet 1999, modifiant et complétant certaines dispositions de l'Ordonnance n° 93.008 du 14 juin 1993, portant Statut Général de la Fonction Publique Centrafricaine ;
- Vu** le Décret n° 22.040 du 7 février 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 24.001 du 4 janvier 2024, portant nomination ou confirmation des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 22.108 du 15 avril 2022, portant Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale et fixant les attributions du Ministre;

et

**SUR PROPOSITION DU MINISTRE D'ETAT CHARGE DE L'EDUCATION
NATIONALE,**

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les dispositions du Décret n° 22.316 du 2 août 2022 portant nomination ou confirmation des personnalités au Ministère de l'Education Nationale sont modifiées et complétées ainsi qu'il suit:

I- DIRECTION DE CABINET

II- CHARGES DE MISSION

Au lieu de :

Chargé de Mission en matière de l'Education Préscolaire, des Enseignements
Fondamental 1 et 2 et de l'Enseignement Secondaire Général :
Monsieur Romain SOPIO

Lire :

Chargé de Mission en matière de l'Education Préscolaire, des Enseignements
Fondamental 1 et 2 et de l'Enseignement Secondaire Général :

Monsieur Marin Casimir Emil YAMOKODE.

III- INSPECTION GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE

Au lieu de :

Inspecteur Général de l'Education Nationale :

Monsieur Marin Casimir Emil YAMOKODE

Lire :

Inspecteur Général de l'Education Nationale :

Monsieur Romain SOPIO

Inspecteur des Sciences de la Vie et de la Terre :

Au lieu de :

Monsieur OGBOMOGNA Romuald Antonin



Lire :

Inspecteur des Sciences de la Vie et de la Terre :

Monsieur Arsène BANDA.

A- SERVICE DU PROTOCOLE

Au lieu de :

Chef de Service du Protocole :

Madame DANZI née MALIKIAN Marie Lydie Catherine

Lire :

Chef de Service du Protocole :

Monsieur Geovanny James LACKRY BITAMBA M'BINDO.

B- ATTACHE DE CABINET

Au lieu de :

Madame YANTIGA MADBOUA Emeline

Lire :

ATTACHE DE CABINET

Monsieur Brezin Maxime DOBE.

IV- INSPECTIONS ACADEMIQUES

A- INSPECTION ACADEMIQUE DE LA OUAKA

Au lieu de :

Inspecteur d'Académie de la OUAKA :

Madame Patricia SANWE MALINGAO

Lire :

Inspecteur d'Académie de la OUAKA :

Monsieur Omer Narcisse NDJINHOUTCHI.

C- INSPECTION ACADEMIQUE DU MBOMOU

Au lieu de :

Inspecteur d'Académie du Mbomou:

Monsieur Martin OULINGA

Lire :

Inspecteur d'Académie du Mbomou:

Monsieur GOMBANGASSIA Alain Nicaise

D- INSPECTION ACADEMIQUE DE LA MAMBERE

Au lieu de :

Inspecteur d'Académie de la Mamberé :

Monsieur Justin ANAMBI EGUENA

Lire :

Inspecteur d'Académie de la Mamberé :

Monsieur Crépîn NDJENDOLE.

E- INSPECTION ACADEMIQUE DE L'OMBELLA-M'POKO

Secrétaire Général de l'Inspection Académique de l'Ombelle-M'Poko :

Monsieur José Michel KONGBO

F- INSPECTION ACADEMIQUE DE BAMINGUI BANGORAN

Secrétaire Général de l'Inspection Académique de Bamingui-Bangoran :

Monsieur Sechos Abel NGAMBITO-SOUEKA

**V- DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION PRESCOLAIRE, DES
ENSEIGNEMENTS DU FONDAMENTAL 1, 2 ET SECONDAIRE
GENERAL ET DU PARTENARIAT**

**A- DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE ET DU PARTENARIAT
EDUCATIF**

Directrice:

Madame DENGOUSSA-MBRENGA Sonia Laéticia

**a- SERVICE DE L'EDUCATION, DE LA FORMATION ET DU
PARTENARIAT**

Chef de Service:

Monsieur **Maurice KONGBOWALI.**

**VI- DIRECTION GENERALE DE L'ALPHABETISATION, DE
L'EDUCATION PERMANENTE NON FORMELLE ET DE
L'INSERTION SCOLAIRE**

Directrice Générale :

Madame **BALALOU** née **GUEDOUKPOU MAKASSI Anne Claire.**

**VII- DIRECTION GENERALE DES ETUDES, DES STATISTIQUES ET DE
LA PLANIFICATION.**

**a- DIRECTION DE L'INFORMATION, DE L'EVALUATION ET DE
L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE.**

Directeur :

Monsieur **Innocent KEREGUELE.**

VIII- DIRECTION DES CENTRES PEDAGOGIQUES REGIONAUX

**a- DIRECTION DU CENTRE PEDAGOGIQUE REGIONAL DE
PAQUA**

Directeur :

Monsieur **Clément Maïtal BONGODJIE.**

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature,
sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 12 AVR 2024



Pr Faustin Archange TOUADERA